



# FÉDÉRATION FRANÇAISE de GÉNÉALOGIE

Flash n° 190 - novembre 2012

## Edito

**Archives nationales à Pierrefitte :  
ouverture début 2013**



© Archives nationales

C'est le résultat d'une action militante menée conjointement par les conservateurs du patrimoine, les utilisateurs de documents d'archives (historiens, universitaires, généalogistes, etc.) et les associations comme la F.F.G.

Elle débute à la fin des années 1990 quand le personnel des Archives comme le public s'aperçoivent que le site des Archives nationales de Paris n'a plus la capacité d'accueillir dans de bonnes conditions de conservation et de communication de nouveaux documents. La situation est grave pour la mémoire de la Nation. Spontanément, des historiens, des universitaires comme Georgette ELGEY ou Antoine PROST, décident d'alerter et d'interpeller les pouvoirs publics au plus haut niveau. Une association est créée, « une cité pour les Archives » dont le but final est la création d'un nouveau centre d'Archives. La F.F.G. rejoint l'association dont le premier conseil d'administration est hébergé par la F.F.G. dans ses locaux de la rue de Turbigo. La notoriété et les relations des membres d' « une cité pour les archives » permettent de vite faire bouger les choses. Fin 2001, l'association organise un colloque sur la sauvegarde des archives ; elle réussit à obtenir

## Sommaire

- Edito
- Les rendez-vous de la Fédération
- Salons, congrès et portes ouvertes
- Permanences des antennes franciliennes
- Nouvelles de la Fédération
- Nouvelles des associations
- Nouvelles de la CADA
- In memoriam



la présence effective d'un ancien Président de la République, Valéry GISCARD D'ESTAING, un Premier Ministre en exercice, Lionel JOSPIN, un ancien Premier Ministre, Pierre MESSMER, plusieurs ministres ou anciens ministres. Cette réunion va leur faire prendre conscience du problème et de l'urgence d'une solution. Le Président de la République est interpellé lequel décide de la création d'un nouveau centre et en fait une cause nationale avec l'assurance d'un budget pour sa réalisation. Le directeur des Archives de France, Martine de BOISDEFFRE, chargée de la concrétisation du projet, met aussitôt en place un comité scientifique dont la F.F.G. est un des membres. Après avoir choisi le site, une friche industrielle à la limite de Saint-Denis et de Pierrefitte, puis un architecte, l'Italien Massimiliano FUKSAS, les travaux débutent en 2008. Le bâtiment est achevé et livré en mars 2012. Le déménagement des archives postérieures à 1790 débute le 21 mai 2012 ; il se terminera à l'automne 2013. Fin décembre 2012, 80 kilomètres linéaires de fonds auront été transférés à Pierrefitte où 232 personnes sont déjà en place. Le coût global du déménagement sera de l'ordre de 3 millions d'euros.

Michel SEMENTERY

## □ XXIIe Congrès National de Généalogie

Nous vous rappelons que le congrès 2013 se déroulera du 31 mai 2013 au 2 juin 2013 à Marseille, « capitale européenne de la Culture ».

Nous recommandons aux congressistes de prévoir leur hébergement le plus rapidement possible. Pour faciliter vos démarches, vous pouvez télécharger un bulletin d'hébergement à partir de notre site : <http://www.congresgenealogie2013.fr> ici : <http://www.congresgenealogie2013.fr/exposants/>

- Inscription au congrès

Pour bénéficier du tarif préférentiel, inscrivez-vous avant le 31 décembre 2012. Une assurance annulation vous est proposée... au cas où un empêchement de dernière minute vous empêcherait de faire le déplacement. Pensez-y !

- Réservation des stands

Nous ne disposons que de 155 modules et, à ce jour, de nombreuses associations ont déjà réservé leurs stands. Nous conseillons aux associations fédérées qui désirent participer à ce Congrès de nous adresser leurs réservations sans tarder.

- Visibilité du congrès

Dans le cadre de l'entraide inter-cercles, il serait souhaitable que tous les directeurs de Publication pensent à insérer dans leur revue l'affiche du Congrès.

Un lien du site de chaque association avec celui du congrès est recommandé.

Nous vous attendons nombreux à Marseille pour cette grande manifestation nationale.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante :

[contact@congresgenealogie2013.fr](mailto:contact@congresgenealogie2013.fr)

## □ Prix littéraire

Nous vous remercions de rappeler à vos adhérents que la FFG décerne, à l'occasion des congrès nationaux de généalogie, un prix littéraire d'un montant de 500 euros.

Les candidats doivent être membres d'une association fédérée et avoir publié un ouvrage sur un support papier. Il devra être rédigé en français. Son objet peut être :

- une généalogie
- une étude sur une population spécifique
- un ensemble de textes sur des sujets de généalogie

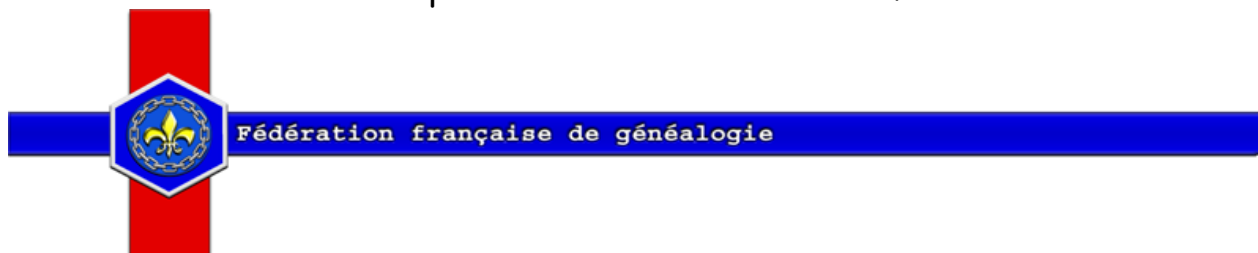
**date limite de candidature : 31 janvier 2013**

Règlement complet disponible auprès de la FFG et consultable sur le site ici :

<http://www.genefede.org/menu.php?mbre=&partie=5&page=137>

□ Prix Gaston Sagot

Bulletin d'inscription à adresser avant le 28 février 2013



Prix Gaston Sagot décerné à Marseille,  
lors de la séance de clôture du XXII<sup>ème</sup> Congrès national de généalogie

*Il est destiné à récompenser la meilleure revue d'association fédérée, ainsi que le meilleur stand d'association fédérée*  
*Composition du jury : Madame Sagot ou son mandataire, 2 membres du Bureau FFG présents au congrès, le président du congrès ou son mandataire, le président de la commission communication FFG ou son mandataire.*

• **le prix SAGOT de la meilleure revue 2012-13**

Les associations fédérées qui souhaitent participer à ce concours doivent adresser un exemplaire de chaque bulletin de l'année 2012 à la FFG.

Les associations ayant été primées au cours des 4 dernières années, sont déclarées hors concours et ne peuvent, de ce fait, prétendre à concourir

▪ **le prix SAGOT du meilleur stand réalisé pour le salon 2013**

Ce prix récompense celui des stands associatifs fédérés, qui se sera distingué par sa présentation et sa décoration.

Les associations fédérées qui souhaitent participer à ce concours doivent se signaler auprès de la FFG.

Les associations ayant été primées au cours des 4 dernières années, sont déclarées hors concours et ne peuvent, de ce fait, prétendre à concourir.

✂.....

BULLETIN de Participation

Nom de l'association :

Adresse :

Représentée par :

Postule pour le prix Sagot de la meilleure revue et envoie un exemplaire de chaque bulletin de l'année 2012-13

Postule pour le prix Sagot du meilleur stand 2013

Date et signature,

✂.....

**Rappel**

Le formulaire de commande de timbres a été inséré en dernière page dans le flash de septembre. Vous pouvez également le télécharger à partir du site internet fédéral sur votre accès réservé ici : <http://www.genefede.org/menu.php?partie=99&page=identif>.

### Les rendez-vous de la Fédération

3 janvier 2012	Bureau	Tour Essor - Pantin
7 février 2012	Bureau	Tour Essor - Pantin
7 mars 2012	Bureau	Tour Essor - Pantin
12 avril 2013	Bureau	Tour Essor - Pantin
13 avril 2013	Conseil d'Administration	Tour Essor - Pantin
23 mai 2013	Bureau	Tour Essor - Pantin
30 mai 2013	Assemblée Générale	Marseille
22 juin 2013	Conseil d'Administration	Tour Essor - Pantin
7 décembre 2013	V <sup>es</sup> assises de la généalogie	Archives nationales - Pierrefitte
27-28 septembre 2014	gene@2014@	Archives nationales - Paris

### Salons, congrès et portes ouvertes

#### XXII<sup>e</sup> Congrès national de généalogie - 31 mai au 2 juin 2013 - Marseille (13)

Organisé par le Centre Généalogique de Midi Provence : [www.congresgenealogie2013.fr](http://www.congresgenealogie2013.fr)

### Les permanences des antennes franciliennes

Ces réunions ont lieu au siège de la Fédération : 14, rue Scandicci à Pantin - 22<sup>e</sup> étage.

Cercle Généalogique de Loir-et-Cher	07 12 - 21 12	Grande Salle	10 h 00
Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté	04 12 - 18 12	Grande Salle	10 h 00
Cercle Généalogique de Touraine	13 12 - 10 01	Grande Salle	15 h 00
Association Généalogique de la Charente	12 01	Grande Salle	09 h 30
Cercle Généalogique Poitevin	08 12	Grande Salle	14 h 00
Cercle Généalogique du Haut-Berry	15 12	Petite Salle	14 h 00
Cercle Généalogique de la Marche et du Limousin	15 12	Grande Salle	14 h 00
Entraide Généalogique Midi Toulousain	19 01	Grande Salle	14 h 00

### Les nouvelles de la Fédération

#### □ Agenda des administrateurs (hors commission et bureau) - novembre 2012

- 17-18 novembre - Forum régional Midi-Provence - 26 - Montélimar (M.SEMENTERY- É. BÉGUOIN)

## □ Nomination

- nous avons appris avec plaisir la nomination au titre du Premier Ministre de Catherine BAS comme chevalier dans l'ordre national du Mérite. Toutes nos vives et affectueuses félicitations à la récipiendaire.

## Nouvelles des associations

□ L'association des descendants d'Antoine Mustin vous communique leur nouvelle adresse mail : [daniele.mustin@gmail.com](mailto:daniele.mustin@gmail.com)

□ Le Cercle d'Histoire et de Généalogie du Périgord (CHGP) nous informe de son souhait de quitter l'Union Généalogique Aquitaine Pyrénées (UGAP) et demande son admission dans le collège C (associations à assise géographique hors Union).

□ Rectificatif. Une inexactitude s'est glissée dans le nom de la nouvelle association lorraine : il s'agit du « Cercle Généalogique du Toulouais » et non « de Liverdun et du Toulouais ». Nos nouveaux adhérents voudront bien nous en excuser.

Vous pouvez les contacter sur leur site (<http://genealogieliverduntoulois.fr>), mais aussi sur Twitter (webcgt) et Facebook. A vos claviers !

## Nouvelles de la CADA

### Les tables décennales en accès libre sans délai !

Vous souhaitez consulter les tables décennales de 1993 à 2002, celles de la décennie précédente ou encore celles d'il y a 30, 40, 50, 60 ou 70 ans ? Sachez que c'est possible ! Alors que les actes de l'état civil eux-mêmes, ceux retraçant les naissances et mariages sont accessibles après un délai de consultation de 75 ans, **les tables dressées tous les 10 ans avec les noms et prénoms et dates des actes ne sont soumises à aucun délai**. Vous pouvez donc tranquillement vous rendre en mairie, au service de l'état civil et demander ces fameuses tables si utiles pour démarrer ou débloquer une généalogie.

Comment est-ce possible, puisque l'idée communément admise est que ces tables font partie de l'état civil et par conséquent, qu'elles sont soumises aux mêmes délais de consultation ? **La loi sur les archives de 2008 est muette sur la question. Pas une fois dans ce texte, les tables décennales ne sont mentionnées. Le décret de 1962 sur l'état civil ?** Il n'en parle pas non plus et de toutes les façons, **il n'est pas à jour, car il fait toujours référence au délai de 100 ans et non de 75 ans**, comme l'a souligné la CADA (Commission d'accès aux actes administratifs) en février dernier dans une affaire opposant un généalogiste à l'état civil d'Angers. Alors ? La solution justement a été donnée par la CADA, au détour d'un "Conseil", c'est à dire une réponse à une question d'un maire qui portait, d'ailleurs, plus sur la réutilisation des tables décennales que sur leur communication.

Sollicitée par le maire de Haguenau, [la Commission dans sa séance du 21 décembre 2010](#), a conclu que les tables décennales étaient librement communicables à toute personne qui en faisait la demande. Selon la CADA, c'est ce qu'il résulte de la lettre de la loi : "le législateur a entendu instaurer la libre communicabilité dès leur établissement non seulement des registres de décès, mais également des tables décennales de naissance, de mariage et de décès. L'accès à ces documents administratifs s'exerce, au choix du demandeur et dans la limite des possibilités techniques de l'administration, **soit par consultation gratuite sur place**, soit par courrier électronique et sans frais lorsque le document est disponible sous forme électronique, soit, sous réserve que la reproduction ne nuise pas à la conservation du document, **par la délivrance d'une copie** sur un support identique à celui utilisé par l'administration ou compatible avec celui-ci et aux frais du demandeur, sans que ces frais puissent excéder le coût de cette reproduction et de l'envoi du document".

Les généalogistes attentifs auront bien noté la double réponse de la CADA, à la fois sur les tables décennales et sur les registres de décès, tous deux communicables sans délai.

**Note** : Merci au service juridique et de l'état civil de [Gisors](#) (27) ; merci, également, au [Groupe Facebook Généalogie 16](#) qui a fait surgir cette information.

Source : article de Guillaume de Morant sur le site de la Revue Française de Généalogie : <http://www.rfgenealogie.com/content/view/full/113299>

### In memoriam

La présidente de l'association généalogique corse, Madame Claudine DESPREZ, nous informe de la disparition brutale de son compagnon Monsieur Antoine MICHELI, décédé le 3 novembre 2012.

.....

#### FLASH FÉDÉRATION n° 190

ISSN 2259 - 7239

#### Note d'information périodique de la FÉDÉRATION FRANÇAISE de GÉNÉALOGIE

Histoire des familles. Héraldique. Sigillographie - Maison de la Généalogie®

Tour ESSOR 93 - 14, rue Scandicci 93508 PANTIN cedex

Association selon la loi de 1901 - SIRET n° 322 548 652 00047

Tél. : +33 (0)1 57 42 90 82 - courriel : [ffg@genefede.org](mailto:ffg@genefede.org)

Sites Internet : <http://www.genefede.fr> <http://leblog-ffg.over-blog.org> <http://www.bigenet.fr>

Directeur de la publication : Michel SEMENTERY